
En préambule de séance, Mme Andrea Arn, Préfète du district, fait un résumé des compétences et rôles des Conseillers Communaux ainsi que de la Municipalité. Elle fait une brève présentation.

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 19h17. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et il souhaite la bienvenue aux Conseillers à ce premier Conseil Général de l'année 2018

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et annonce les démissions de Mmes Maïté Terraz et Lydie Rochat,

Mme la Secrétaire, **Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 51 membres du Conseil, 36 sont présents, 10 excusés et 5 absents. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, M. le Président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président soumet l'ordre du jour au vote à main levée, il est approuvé à la majorité, 1 refus.

3. Approbation du procès-verbal no 4/2017

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 6 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président informe qu'il a reçu 2 courriers, une première lettre de **M. Guy Mercier** qui a décidé de quitter le Conseil Général à partir du 30 juin 2018.

Une 2^{ème} lettre de la Commission consultative pour la rénovation de la Salle Communale qui sera traitée au pt 7 de l'ordre du jour.

5. Assermentations

M. le Président appelle **MM. Jean-Michel Brot et Marc Salangros**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **MM Jean-Michel Brot et Marc Salangros** prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 53 conseillers, le quorum est à 18.

6. Renouvellement du bureau du Conseil Général

M. Pascal Bonnabry, 1^{er} Vice-Président, demande s'il y a un autre candidat au poste de Président du Conseil Général, ce n'est pas le cas, **M. Richard aguet** est réélu tacitement par applaudissements.

M. le Président Richard Aguet demande si il y a un candidat au poste de 1^{er} Vice-Président, ce n'est pas le cas, **M. Pascal Bonnabry** est réélu tacitement par applaudissements.

M. le Président Richard Aguet demande si il y a un candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président, ce n'est pas le cas, **M. Mathieu Barbay** est réélu tacitement par applaudissements.

Les deux scrutateurs **Patrick Blanchard** et **Jean-Claude Evesque** se représentent aussi, pas d'autres candidats, ils sont réélus tacitement par applaudissements.

Les scrutatrices suppléantes **Alexandra Gaillard** et **Manon Suardet** se représentent aussi, pas d'autres candidats, elles sont réélues tacitement par applaudissements.

7. Renouvellement de la COGEFIN et des autres Commissions

M. le Président informe que cette commission est élue pour la législature mais suite au départ de **Mme Maïté Terraz** il manque un suppléant au sein de la COGEFIN.

M. Jonathan Zosso propose **M. François Molliex** qui accepte, pas d'autre candidat, il est élu tacitement par applaudissements.

Dès le 1^{er} juillet 2018, **M. Jacques Morandi** devient le Président de la COGEFIN et **M. Jonathan Zosso** redevient membre.

La Commission de recours en matière d'impôts : pas de démission, elle continue telle quelle.

La Commission intercommunale SIDEP-AIEE : pas démission, elle continue telle quelle.

La Commission pour l'étude des projets pour l'ancien et du nouveau collège. Cette Commission va s'appeler dorénavant Commission thématique pour l'étude des projets de l'ancien collège. **M. Guy Mercier** ayant démissionné du Conseil Général, nous sommes donc à la recherche d'un membre. **Mme Christiane Aguet** propose **M. Jean-Luc Kaesermann** qui accepte, pas d'autre proposition, il est élu tacitement par applaudissements.

La Commission thématique pour le complexe de l'auberge communale, pas de démissions mais **M. Marc Hasler** qui était membre et qui a quitté la Commune a laissé une place vacante au sein de cette Commission. **M. Pierre Pilloud** propose **M. Marc Salangros** qui accepte. **M. Albert Caillat** propose **M. Jean-Michel Brot** qui accepte également. Vote par bulletins secrets. Est élu **M. Marc Salangros** (26 voix). **M. Jean-Michel Brot** obtient 11 voix et il y a 1 abstention.

8. Préavis no 1/2018 portant sur les comptes 2017 ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité.

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Pilloud : les attributions aux fonds de réserves, en 2016 il y avait Frs 1'228'000.- et en 2017 il y a Frs 1'250'000.- environ Frs 2'500'000.- pour des investissements futurs, il aimerait avoir des explications, quels sont les projets ?

M. Marc Morandi, Municipal : dans les prochains travaux, il y a l'ancien collège et le complexe de l'auberge plusieurs préavis vont être effectués à ce sujet, donc des investissements importants.

M. le Président passe les comptes communaux 2017 au vote : ils sont approuvés à l'unanimité, 2 abstentions.

M. le Président demande qui approuve le rapport de gestion de la Municipalité, y compris le dépassement Frs 10'985.85 du préavis no 1/2017. Il est approuvé à l'unanimité, 5 abstentions.

M. le Président demande qui approuve le rapport de la vérification des comptes de la Fiduciaire Lambelet, il est approuvé à l'unanimité, 4 abstentions.

M. le Président demande qui accepte de donner décharge à la Municipalité, à la Boursière Communale ainsi qu'à la COGEFIN. Décharge est donnée à l'unanimité, 1 abstention.

Le Préavis no 1/2018 est accepté.

9. Préavis no 2/2018 relatif à l'ajout au règlement du cimetière concernant le jardin du souvenir

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **Mme Manon Suardet**, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

M. le Président passe en vote le préavis il est accepté à l'unanimité et 3 abstentions.

10. Préavis no 3/2018 relatif au remplacement de la ventilation de l'auberge

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Michaël Evesque**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande également d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Riccardo de Filippo aimerait savoir si on a eu une réponse concernant l'enveloppe du budget imaginé pour les travaux de finitions qui ont été cités par la Commission ad hoc.

Mme Dupuis, Municipale, cette enveloppe est encore en estimation.

M. Bernard Genton, nous avons tous entendu le rapport de la commission ad hoc qu'il a trouvé remarquablement étayé, ils ont fait une analyse approfondie, on peut les remercier. Certaines remarques qu'ils ont faites auraient été transformées en amendements par d'autres commissions. Il ne propose pas de les transformer en amendements mais il tenait à dire qu'il espère que les recommandations faites ont été bien notées par la Municipalité parce qu'elles sont importantes.

Mme Mireille Cardinaux : elle a entendu que l'amortissement se ferait sur 4 ans (elle n'a plus de suivi par rapport à la transformation de l'auberge) mais elle se demandait si dans 4 ans on refait toute l'auberge à quoi ça sert de faire ces travaux conséquents maintenant. Pourquoi ne pas les faire dans une moindre mesure.

Mme Francine Dupuis, Municipale, la commission ad hoc fera un petit rappel au pt 13 de l'OJ, donc la réponse sera donnée à ce moment-là.

Mme Mireille Cardinaux remercie **Mme Dupuis** mais elle aimerait avoir la réponse maintenant car elle doit voter sur un préavis.

Mme Francine Dupuis, Municipale, pour répondre à la question, il n'y a pas de gros travaux prévus d'ici 10-15 ans. La Municipalité s'est engagée auprès de M. Salangros.

M. Andreas Meyer, Syndic, en effet, pour confirmer cela, le programme retenu est de maintenir ce bâtiment et de le rénover doucement. Là, il s'agit un investissement durable.

M. Mathias Baumgartner, confirme qu'il n'y a rien de majeur prévu et que cela ne doit pas poser de problème au vote du préavis.

Mme Mireille Cardinaux, remercie **M. le Syndic** pour ces informations. Une autre question, il est mentionné que ces travaux seraient effectués durant les vacances de l'aubergiste donc 2 semaines, que se passera-t-il si cela dure plus longtemps. Y-a-t-il un dédommagement prévu au cas où ?

M. le Président signale que la commission ainsi que la Municipalité ont pris des dispositions avec les entreprises pour que les travaux soient faits dans le délai imparti.

M. Jean-Luc Kaesermann, comme on l'a entendu en début de séance, les commissions proposent mais est-ce que la Municipalité va en tenir compte ?

M. le Président informe que la Municipalité en a tenu compte.

M. Pascal Bonnabry, s'il comprend bien on vote ce soir les travaux de ventilation mais il va y avoir des travaux annexes qui devront être faits mais qui ne sont pas dans le préavis. Il a de la peine à comprendre comment on va réaliser les travaux. Un nouveau préavis est prévu plus tard pour les travaux annexes ? et dans ce cas là, ne faudrait-il pas repousser ce préavis et le voter une fois que l'on aura l'ensemble des coûts ?

M. Andreas Meyer, Syndic, la transformation de la ventilation n'est techniquement pas faisable avant février 2019, ceci est lié au fait que les appareillages sont fabriqués sur-mesures et les délais de livraisons sont relativement longs. Les travaux annexes qui sont prévus font parties de l'entretien courant du bâtiment.

M. Sylvie Bonnabry, cela veut dire que l'on n'aura pas besoin de voter sur les travaux annexes ?

Réponse : non

M. le Président passe le préavis au vote, il est accepté à l'unanimité, 5 abstentions

11. Préavis no 4/2018 relatif à l'aménagement d'un bouteillier dans le bâtiment du Saugey

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. François Mollieux**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande également d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Pilloud, la commission dit que la climatisation n'est pas nécessaire, il aimerait avoir une explication. Est-elle prévue ? et si non et bien il n'y a pas de problème.

M. Marc Morandi, Municipal, concernant la climatisation, il y a eu 2 discussions, car entre la commission ad hoc et la COGEFIN que l'on a rencontrée ainsi que les spécialistes que l'on a rencontré tout nous a été expliqué pour savoir comment faire. Et sur la base de ce qu'il nous a été dit, on sait qu'il y a différents travaux que l'on doit exécuter à l'intérieur du local pour éviter des

désagréments. Il y aura très vraisemblablement une climatisation, car sinon le vin va rester à 20° et il n'est pas sûr et certain que cela soit bon pour lui.

Mme Mireille Cardinaux, donc elle imagine que la climatisation va engendrer des coûts supplémentaires. Pourrait-elle avoir une estimation ?

Les coûts sont compris dans le préavis. **Mme Mireille Cardinaux** s'excuse elle n'a pas lu.

M. le Président passe le préavis en vote, il est accepté à l'unanimité, 5 abstentions.

12. Préavis no 5/2018 relatif à l'installation d'un terrain multisports à la Pra

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Pierre Moret, Municipal** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Cédric Lesne**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande également d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Christiane Aguet demande si on peut avoir un plan de situation pour savoir où se trouve ce terrain ? et la deuxième question étant donné qu'il s'agit d'un terrain de sport, il va y avoir du monde qui va y venir, où sont prévues les places de parc.

Un plan de situation est montré.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, concernant les places de parc, elles seront réparties au besoin (2 à 3x/an) autour du hangar HH.

M. Albert Caillat aimerait savoir pourquoi on ne démolit pas l'ancienne distillerie. Ce bâtiment est moche et il ne sert à rien.

M. Andreas Meyer Syndic : le plan de zone où est situé le collège a prévu que cette partie soit libérée des infrastructures actuelles pour donner place à une activité plus proche de l'utilité publique. Est prévue la démolition de ce bâtiment dans un délai de 2 ans. Ce bâtiment est encore utilisé par l'amicale des pompiers. Le concept de cette place de sport a été choisi de telle manière que l'évacuation de ce bâtiment n'altère en aucun cas l'infrastructure qui sera mise en place.

Mme Sylvie Bonnabry : lorsque ce bâtiment sera démolit et étant donné que cet endroit est prévu pour les enfants et que le collège n'est pas ouvert toute l'année, il serait bien de faire des WC publics à cet endroit.

La Municipalité prend note.

M. Bastien Suardet, lorsque ce bâtiment sera démonté, le robinet que nous utilisons nous les vigneron. Il n'est pas forcément au bon endroit mais où va-t-il être déplacé ?

M. Andreas Meyer, Syndic, cette installation sera déplacée mais néanmoins on doit aussi tenir compte du futur usage de cette parcelle. Donc on cherche un endroit optimal pour tout le monde.

Mme Christine Kaesermann, il est difficile de voir sur le plan, l'emplacement de ce terrain est-il sur la place prévue à l'époque pour les constructions futures ou aménagements futurs de l'agrandissement du collège ? et est-ce que ceci a une incidence sur ce point ?

M. Andreas Meyer, Syndic, dans le projet du collège était prévu un agrandissement potentiel des infrastructures (salle de sport ajoutée). Avant que nous nous lancions dans des travaux ou potentiels travaux, nous nous sommes permis de nous renseigner auprès des organisations scolaires pour savoir quelles sont les demandes au niveau de l'exploitation future de cet endroit. Leur réponse a été nette : durant les 15 prochaines années voire plus, aucune demande en cours donc comme on parle de long terme, nous avons décidé de valoriser ces parcelles.

M. Pierre Pilloud : 2 choses : la première, **M. Albert Caillat** avait fait une proposition en son temps pour déplacer ce robinet sur la nouvelle distillerie, cela n'a pas été fait et il ne comprend pas pourquoi, ce robinet est proche des salles de cours et des enfants. Le 2^{ème} chose, il pense que de faire une place de sport pour les jeunes est très intéressante et il félicite la Municipalité mais par contre, le projet est génial mais ce vieux bâtiment (distillerie) doit être supprimé. Il veut bien comprendre que l'on garde pour un véhicule mais celui-ci est utilisé à des fins privées, des pompiers à Féchy, on n'en a plus. Il estime que lorsque l'on fait un projet de cette envergure, on doit prendre le taureau par les cornes et ne pas faire un projet « de petit saucisson » où l'on fait un peu comme ci et un peu comme ça.

M. Andreas Meyer, Syndic, la gestion d'un projet comme ceci ne peut pas se faire à coup de bruit ou de grands coups. Ce projet est évolutif. Ce bâtiment a été utilisé pour rénover le camion des pompiers, il s'agit d'une association locale fezzolane. La démolition de ce bâtiment est prévue, elle a été planifiée.

Mme Mireille Cardinaux, salue cette belle initiative, c'est bien de faire du sport et là c'est pour les enfants mais elle a une proposition, une fois que la distilleuse ne sera plus là et que l'on aura trouvé une solution pour la lance (robinet), pourquoi ne pas faire un fitness urbain, cela se fait de plus en plus ou alors une rampe de skate ?

M. Pierre Pilloud, il remercie M. le Syndic pour ses propositions mais il estime que la Municipalité prend le problème à l'envers. Ce qu'il propose ce n'est pas d'attendre deux ans mais de prendre le taureau par les cornes de suite et de détruire ce hangar. Avez-vous cherché une autre solution pour placer ce camion ?

M. Andreas Meyer, Syndic, il faut savoir qu'une convention a été signée avec les utilisateurs actuels de ce bâtiment et cette convention concernant l'utilisation de ce bâtiment est de 3 ans.

Mme Valérie Crittin, remercie la Municipalité, au départ avait été demandé un terrain de basket et on nous propose un magnifique projet. Elle est très contente car le terrain de foot est quasiment impraticable. Et on pourra faire du sport en famille. Sa question est de savoir si le bâtiment dont on parle a créé un obstacle au projet ou pas ?

La Municipalité répond que non.

M. Yvan Guillemain, lors de la dernière assemblée de Commune nous avons discuté de comment transformer la salle communale et il y avait eu discussion sur un projet de salle omnisport avec salle de spectacle en même temps. Est-ce que cette variante a été annulée ?

M. le Président signale que l'on est hors préavis et que la réponse a déjà été donnée à savoir que la Municipalité va entretenir ce bâtiment et ne rien faire d'autre.

M. le Président passe au vote le préavis, il est accepté à la majorité, 1 refus et 5 abstentions.

13. Commission consultative de l'auberge – point de la situation

M. le Président lit un courrier adressé par la commission consultative de l'auberge.

M. le Président passe la parole à **M. Riccardo de Filippo** qui fait un bref exposé du devenir du bâtiment de l'auberge.

M. le Président remercie la commission pour son travail et n'ouvre pas la discussion.

14. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Syndic :

Demain dernier délai pour voter pour Féchy à l'élection du plus beau village de Suisse.

23 juin : soirée jazz à l'auberge.

31 juillet : Fête Nationale.

12 septembre : prix Suisse oenotourisme qui aura lieu à Féchy.

22 septembre : la Fête du raisin.

Une communication d'ordre pratique. Il y a fréquemment des tous ménages ou autres, mais par exemple, les bruits de tondeuses devraient s'arrêter à 12h afin de pouvoir manger tranquillement et ceci jusqu'à 13h30.

15. Propositions individuelles

Tondeuses à gazon:

M. Pierre Pilloud remercie M. le Syndic pour son intervention au niveau des tondeuses, c'est une lacune que l'on a chez nous. Il y a beaucoup d'étrangers dans cette Commune qui ne respecte pas ceci. Il souhaiterait qu'il y ait un tout-ménage qui soit adressé régulièrement en début de saison pour annoncé ceci aux citoyens du Village.

La Municipalité prend note.

Croisement Rte de l'Etraz – Rte du Pont :

M. Albert Caillat aimerait faire une proposition à la Municipalité concernant le croisement Rte de l'Etraz - Rte du Pont. C'est extrêmement difficile de traverser cette route cantonale, il demande à la Municipalité de regarder la possibilité de mettre des feux intelligents ou un giratoire. En effet, un simple accident sur l'autoroute bouche totalement cette route. Il pense que des feux seraient les plus appropriés.

La Municipalité prend note.

16. Tribune libre

Mme Maria Chiara Barone, architecte, coordinatrice des recensements à l'Etat de Vaud du département des finances et des relations extérieures nous fait une présentations sur le patrimoine. Pour les personnes présentes lors du Conseil de ce jour (et uniquement celles-ci) peuvent demander à avoir cette présentation.

21h53 : M. Raphaël Moggetti quitte la salle.

21h55 : M. Raphaël Moggetti est de retour.

17. Clôture de la séance

Le 31 juillet 2018, Fête nationale.

Prochain Conseil Général le 18 septembre 2018 à 20h15.

Prochaines votations le 23 septembre 2018, le bureau ouvre de 09h30 à 10h30.

N'oubliez pas de voter pour Féchy à l'élection du plus beau village de Suisse 2018.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h14.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez